



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Énergies & Climat



PAYS DE GEX AGGLO

PCAET
Rapport de présentation

Rapport-rev1

Janvier 2020



REDACTEURS



INDDIGO

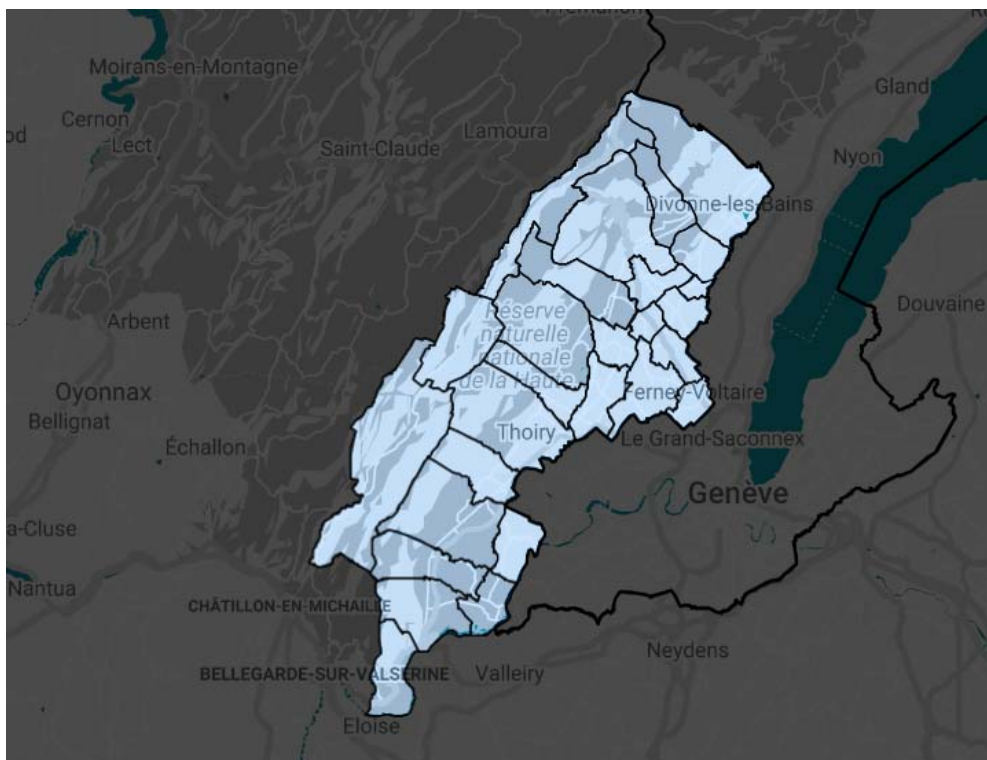
SOMMAIRE

1.	LE TERRITOIRE DE PAYS DE GEX AGGLOMERATION	5
2.	CONTEXTE DU PCAET ET METHODOLOGIE	6
3.	LE BILAN DU PCET 2013-2019	7
4.	LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET	11
4.1	La gouvernance mise en place	11
4.2	La mobilisation des parties prenantes	11
5.	ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES	12
5.1	Le contexte local	13
5.1.1	A l'échelle du pôle métropolitain du Genevois français et du Grand Genève.....	13
5.1.2	SCoT	18
5.1.3	PLUiH	18
5.1.4	Les contrats environnementaux.....	19
5.2	Le contexte regional.....	19
5.2.1	le SRADDET	19
5.2.2	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)	21
5.3	Le contexte national.....	21
5.3.1	La loi TECV	21
5.3.2	Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).....	23
5.3.3	La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	23
5.3.4	Le Plan national d'adaptation au changement climatique	24
6.	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	25
6.1	Emissions de gaz à effet de serre.....	25
6.2	Consommation énergétique	26
6.3	Production d'Énergie territoriale et reseaux.....	27
6.4	Facture énergétique territoriale.....	28
6.5	Qualité de l'air	29
6.6	Adaptation au changement climatique	30
6.7	Stockage carbone.....	30

7.	LA STRATEGIE DU PCAET	31
7.1	Objectifs strategiques	32
7.2	Objectifs operationnels	33
7.2.1	Reduction de la consommation énergétique	33
7.2.2	Production d'énergies renouvelables	34
8.	LE PLAN D' ACTIONS	36
9.	DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION	38
9.1	Les indicateurs	38
9.2	Le processus d'évaluation	39
10.	GOUVERNANCE DU PCAET	40

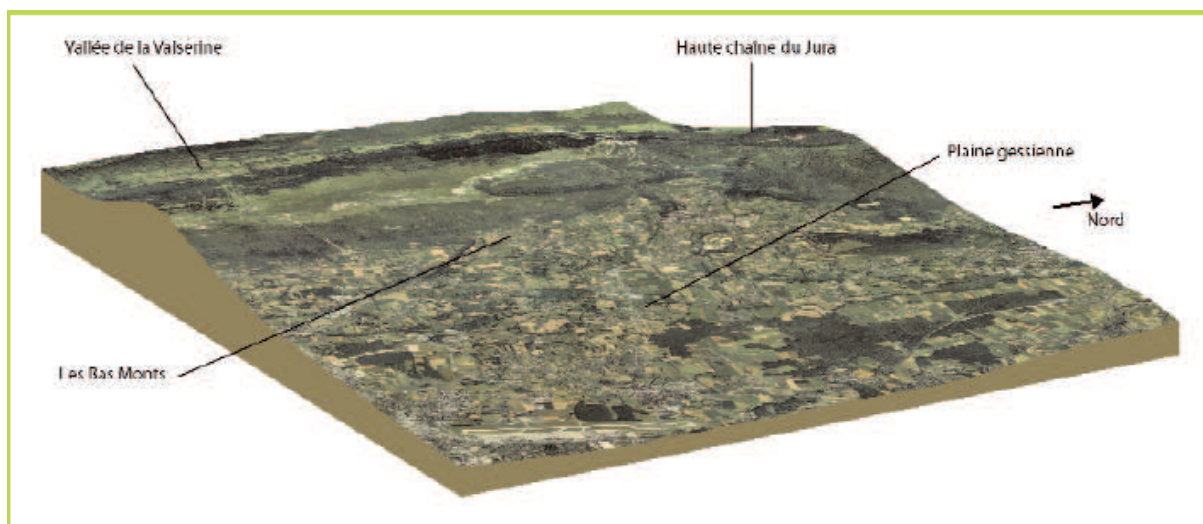
1. LE TERRITOIRE DE PAYS DE GEX AGGLOMERATION

Au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays de Gex est devenue Pays de Gex Agglo. L'intercommunalité compte un peu plus de 90 000 habitants, et regroupe 27 communes : Cessy, Challex, Chevry, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Grilly, Léaz, Lélex, Mijoux, Ornex, Péron, Pougny, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Sauvigny, Ségny, Sergy, Thoiry, Versonnex, Vesancy.



Carte du territoire - Source <https://www.paysdegexagglo.fr/carte/>

Le territoire de la CCPG se caractérise par les éléments physiques suivants : la Chaîne du Haut Jura (réserve naturelle) au Nord du territoire, qui se poursuit par les Bas Monts, du Nord au Sud, séparant la Vallée de la Valserine de la plaine gessienne.



Engagée depuis 2016 dans une démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) avec l'ensemble des EPCI du Genevois Français, la collectivité a engagé la définition de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2018, pour une mise en œuvre 2019-2025.

Un premier PCET a été mis en œuvre sur la période 2013-2019, un bilan en est fait dans le présent document.

2. CONTEXTE DU PCAET ET METHODOLOGIE

A travers le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, démarche réglementaire, la collectivité se fixe des objectifs stratégiques pour :

- réduire la consommation énergétique du territoire,
- réduire les émissions de Gaz à effet de serre du territoire,
- réduire la pollution atmosphérique du territoire,
- s'adapter au changement climatique.

Le PCAET est établi pour 6 ans, donc sur la période 2019-2025, puis est évalué et remis à jour.

A l'horizon 2050, avec un point d'étape à 2030, la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) dans laquelle le territoire s'est inscrit volontairement, avec l'ensemble du Pôle métropolitain genevois français l'engage à exploiter l'ensemble de son potentiel de réduction de consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Le présent document constitue le document final du Plan Climat Air Energie Territorial.

Il présente :

- le bilan du PCET 2013-2019
- le processus de construction du PCAET
- l'articulation avec les autres politiques publiques locales, régionales et nationales

- une synthèse du diagnostic (le rapport détaillé est disponible auprès de la collectivité, et fourni également aux services de l'Etat)
- la stratégie et les objectifs (le rapport détaillé est disponible auprès de la collectivité, et fourni également aux services de l'Etat)
- le plan d'actions, et son articulation avec la stratégie
- la gouvernance et les modalités de suivi et d'évaluation du PCAET

3. LE BILAN DU PCET 2013-2019

Le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de communes du Pays de Gex a été approuvé par le Conseil Communautaire le 26/09/2013. L'avis de l'Etat a été reçu le 17/03/2014. Il comprenait 10 actions internes (I) et 26 actions territoriales (T).

Le tableau ci-joint présente le bilan de la réalisation des actions du PCET. Au total, 18 actions ont été totalement réalisées, 12 actions ont été partiellement réalisées, la plupart d'entre elles seront poursuivies dans le PCAET et 6 actions n'ont pas été réalisées.

Parallèlement à la mise en œuvre du PCET, les actions suivantes, qui n'étaient pas prévues en 2013, ont été réalisées :

- 2015 – Candidature à l'AMI TEPOS et attribution par l'ADEME et la Région du label « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) » à l'échelle du Genevois Français. Définition d'une stratégie/trajectoire de transition énergétique.
- 2016 - Signature d'une convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) entre la Communauté de communes du Pays de Gex et le Ministère de l'Environnement, apportant un financement de 2 M€ pour la réalisation de 11 actions.
- Depuis 2015 - Participation à la Communauté transfrontalière de l'énergie à l'échelle du Grand Genève franco-suisse, organisation à Genève des assises européennes de la transition énergétique en 2018.
- 2016 : étude pour la prise de compétence « réseaux de chaleur et de froid », devenue effective à l'échelon communautaire en 2017.
- 2017-2019 : études pour la valorisation de la chaleur fatale des puits du CERN, en vue d'alimenter des réseaux de chaleur et études de faisabilité pour la réalisation de réseaux de chaleurs au bois à Sergy et Collonges.
- 2017 - Mise à disposition de 2 véhicules pour le système d'autopartage « Citiz », coordonné par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.
- 2018/19 : rénovation de l'éclairage public du Technoparc de St Genis Pouilly en Leds (TEPCV)
- 2019 : Mise en place de 19 bornes de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec les communes (TEPCV)
- 2018/2019 : élaboration du Système d'Information Énergétique du Pays de Gex (SIEGEX), constitué d'une base de données, d'un observatoire géographique de l'énergie, d'un outil de scénarisation et d'une version web pour consultation en ligne par le grand public (TEPCV). Le SIEGEX est à la fois un outil d'aide à la décision pour la construction d'une stratégie énergétique locale et un outil d'information de la population.

Actions inscrites dans le PCET 2013			
Actions pour le territoire :	Actions réalisées	Degré de réalisation	Observations/Commentaires
T1 : Amplifier la sensibilisation du grand public, dont les plus jeunes, à la question énergétique	Création du service Education au Développement Durable (animations scolaires et grand public) Réalisation de balades thermographiques en présence des habitants, location de thermokit de 2014 à 2016. Préparation et mise en place de la plateforme de rénovation énergétique "Réseau Rénovation"	Réalisée	
T2 : Mettre en place un guichet unique du conseil énergétique aux particuliers	Mise en service en 2016 de la plateforme de rénovation énergétique des logements privés « Réseau Rénovation » (AMI ADEME-Région)	Réalisée	intégrée à REGENERO, plateforme du Genevois Français, en 2019
T3 : Initier et accompagner les copropriétés dans leur réflexion	Accompagnement de copropriétés par « Réseau rénovation », plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements privés (accompagnement d'un chantier de rénovation, thermographie et présentation en AG dans quelques copros)	1 copro de 190 logements rénovée, sensibilisation et diagnostics sur autres copros	processus long sur les copros entre sensibilisation et décision
T4 : Promouvoir les bonnes actions sur les performances thermiques des bâtiments tertiaires et industriels existants et les approches globales prenant en compte l'énergie grise des matériaux	Non réalisée, action de sensibilisation et accompagnement des entreprises prévue dans le PCAET 2020-2025	Non réalisée	
T5 : Développer la maîtrise de l'énergie dans l'agriculture lors de la transmission des exploitations	Non réalisée, schéma d'agriculture durable prévu dans le PCAET 2020-2025	Non réalisée	
T6 : Améliorer la desserte en transport en commun des zones économiques	Ligne 33 TER : arrêt au TechnoParc St Genis Pouilly desservi pendant quelques mois en 2018, puis supprimé (décision région)	Mise en service et abandon	Décisions du maître d'ouvrage sans concertation locale
T7 : Lancer des réflexion sur la mise en place de Plan de déplacements inter-entreprises	Lancement PDIE Technoparc St-Genis en 2019 (actions réalisées dans le PCAET 2020-2025)	En cours de réalisation	
T8 : Développer les modes doux	Plan de mobilité durable et projets de voies mobilité douce « piétons-cycles » Lancement voie piétons-cycles Gex-Ferney dans la convention TEPCV	études réalisées, schéma mobilité douce intégré au SCOT	Réalisation du premier tronçon en cours
T9 : Etude des solutions adaptées pour desservir les petites communes	Prise de la compétence « transports » collectifs en 2017 3 lignes de transport à la demande mises en service en 2018	Réalisée	
T10 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'une OPAH Energie	Mise en place de « Réseau rénovation » en 2016, plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements privés, intégrée à REGENERO (plateforme du genevois français) en 2019 Création d'une aide financière à la rénovation énergétique des logements pour propriétaires à revenus modestes (TEPCV)	pas d'OPAH étudiée, actions dans le cadre du PLH et de Réseau-rénovation	
T11 : Poursuivre les réflexion en faveur des installations EnR par les particuliers	Mise en ligne du cadastre solaire en 2017 : outil de calcul du potentiel solaire et des coûts d'installation, mise en relation avec installateurs Mise en place d'un outil d'observation et de planification énergétique : le SIEGEX mise en ligne en 2019	Réalisée	
T12 : Promouvoir et améliorer la gestion des déchets produits par l'agriculture	Méthanisation : étude sur le potentiel réalisée en 2017 (agricole, commercial, effluents...) et projet d'installation à l'étude par un développeur	Réalisée	un projet privé en cours de montage
T13 : Poursuivre les efforts et réflexion engagés en matière de réduction émissions de GES et d'adaptation touristique des stations de montagne au changement climatique	Pas d'intervention du Syndicat Mixte des Monts Jura. Réflexion communautaire sur une stratégie de développement touristique hiver/été engagée	Non réalisée	Relation tourisme/pastoralisme à traiter dans le PCAET 2020-2025

Actions inscrites dans le PCET 2013			
Actions pour le territoire :	Actions réalisées	Degré de réalisation	Observations/Commentaires
T14 : Poursuivre et diffuser la veille sur la connaissance sylvicole face aux contraintes climatiques	Suivi dendrométrique de la forêt par la Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura et l'ONF (Réseau de 279 placettes de suivi forestier)	Une première restitution en 2015	Action sur le long terme
T15 : Mettre en place un label de proximité « produits et transformés dans le Pays de Gex » et un guide des producteurs locaux	Pas de label créé, recensement dans le cadre de l'application "Chez mon fermier" sur le Grand Genève. Accompagnement des projets de valorisation et transformation sur le Pays de Gex.	Recensement des producteurs réalisé, pas de label créé	
T16 : Privilégier les circuits de proximité, les points de vente directe	Accompagnement de producteurs agricoles commercialisant en circuits courts Réserve foncière agricole pour l'installation en 2017 d'une exploitation maraichère, commercialisant en vente directe Projet de point de vente collectif à Farges, groupement de producteurs constitué "SAS Les 3 petits fermiers" : ouverture en 2020.	Réalisée	
T17 : Promouvoir les AMAP	Accompagnement de producteurs agricoles commercialisant en circuits courts, 2 maraichers installés sur du foncier public hors AMAP (Collonges et Versonnex)	Partiellement réalisée	Le groupement "Inter-AMAP" ne fonctionne plus
T18 : Favoriser le maintien de l'agriculture de proximité et soutenir les exploitations en conversion bio	Accompagnement de producteurs agricoles commercialisant en circuits courts Portage d'un projet agro environnemental et climatique, mise en place de mesures agro environnementales et climatiques	une exploitation maraichère bio installée sur un terrain communautaire	le PAEC ne concerne pas que les exploitations Bio
T19 : Etudier les conditions de mise en œuvre d'une économie circulaire sur le Pays de Gex	Décision de construire une ressourcerie en partenariat avec une structure d'insertion Prise de la compétence « gestion des installations de stockage de déchets inertes »	Partiellement réalisée Projet de ressourcerie pour 2020 Schéma d'ISDI au SCOT	
T20 : Favoriser la formation des professionnels du bâtiment sur la performance énergétique	Mise en place de « Réseau rénovation », plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements privés	Partiellement réalisée	Sensibilisation des organisations professionnelles
T21 : Mettre en place une économie locale capable d'effectuer des travaux en lien avec la transition énergétique	Tentative de sensibilisation des professionnels du bâtiment lors de la mise en place de "Réseau Rénovation" (2015-2016)	Non réalisée	Contacts difficiles avec les maîtres d'œuvre locaux
T22 : Développer le télétravail (Technoparc, Cité des Savoirs ...)	Mise en place du télétravail pour le personnel communautaire	Réalisée	
T23 : Concevoir un guide éco-manifestations	Guide non-réalisé. Critères DD pour les subventions aux associations	Non réalisée	
T24 : conduire des opérations de sensibilisation - formation (élus, services municipaux et intercommunaux, scolaires, grand public ...)	Création du service Education au Développement Durable en 2015 (animations scolaires et grand public) Outil pédagogique « ma maison, ma planète » mis en œuvre par le service Education au développement durable (TEPCV)	Réalisée	
T25 : Définir une politique d'achats durables	Critères environnementaux dans les marchés (produits d'entretien et hygiène, restauration, consommables informatiques, papeteries)	Réalisée	A renforcer dans PCAET 2020-2026
T26 : Grenellisation du SCOT	révision en cours, en parallèle avec l'élaboration PLUiH (validation en 2019)	Réalisée	

Actions internes à la collectivité :	Actions réalisées	Degré de réalisation	Observations/Commentaires
I1 : Poursuivre et amplifier la dématérialisation des échanges et des productions	Marchés publics et comptabilité/paye dématérialisés. Envois ordre du jour conseil communautaire dématérialisés	Réalisée	
I2 : Développer l'équipement en véhicules sobres en carbone	Rationalisation du parc de véhicules, réduction des véhicules diesel, achat de 4 véhicules électriques, 11 véhicules hybrides et 3 vélos à assistance électrique. Formations à l'éco-conduite du personnel réalisées.	Réalisée	Exigences de normes ou énergies alternatives à renforcer pour les prestations déchets et transports
I3 : Structurer une stratégie globale des éco-gestes dans le fonctionnement interne quotidien de la CCPG	A réaliser dans le PCAET 2020-2025	Non réalisée	
I4 : Mettre en place un plan de déplacement d'administration	Plan de mobilité à réaliser à partir de 2019, action PCAET 2020-2025 Aide financière au personnel communautaire pour l'abonnement aux transports en commun instituée	En cours de lancement	A finaliser dans le PCAET 2020-2026
I5 : Réduire les besoins de déplacements	Installation d'une salle de visio-conférence au siège communautaire Mise en place du télétravail pour le personnel communautaire Installation d'un système de diffusion vidéo en salle du conseil communautaire	Réalisée	
I6 : Réaliser une étude énergétique des bâtiments de la CCPG et des communes	Etude réalisée sur le Domaine de Piers, travaux de rénovation en cours. Etude restant à réaliser sur les autres bâtiments communautaires (PCAET 2020-2025)	Partiellement réalisée	A renforcer dans PCAET 2020-2026
I7 : Etablir un programme de rénovation thermique des bâtiments de la CCPG et des communes prenant en compte les exigences de qualité air intérieur	Travaux de rénovation en cours sur le premier bâtiment du Domaine de Piers (2018-2019)	Partiellement réalisée	A renforcer dans PCAET 2020-2026
I8 : Etablir un plan de gestion des consommations énergétiques des bâtiments et optimiser l'exploitation des bâtiments de la CCPG et des communes	Actualisation bilan GES en 2016/2017. Proposition de CEP dans le PCAET 2020-2026	Partiellement réalisée	A renforcer dans PCAET 2020-2026
I9 : Développer les EnR sur les bâtiments de la CCPG et des communes	Etude d'une installation de centrale photovoltaïque sur le siège à Gex Construction d'une nouvelle crèche BEPOS à Gex inaugurée en 2019 Prise de la compétence « réseaux de chaleur et froid » en 2017. Etude de la récupération de la chaleur fatale du CERN pour des projets de réseaux de chaleur (ZAC Ferney-Genève Innovation, autres puits du CERN), études de faisabilité réseaux au bois Bois : filière bois-énergie locale, étude pour le développement de la filière bois Etude du potentiel en méthanisation avec injection dans le réseau	Recensement des potentiels EnR réalisés. Quelques réalisations de centrales photovoltaïques (crèches, technoparc St Genis Pouilly)	Projets EnR à développer dans le PCAET 2020-2026

4. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

4.1 LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

A l'échelle de l'EPCI, les 3 instances de gouvernance mobilisées sont :

- Un Comité de pilotage, se réunissant au lancement de la démarche et à l'issue de chaque grande étape de la démarche, pour validation.
- Le bureau exécutif : le bureau a été tenu informé des résultats de chaque grande phase, pour validation après le COPIL
- Le Conseil Communautaire, auquel a été présenté également les résultats de chaque grande étape.

A l'échelle métropolitaine, à laquelle est portée l'ambition TEPOS, Pays de Gex Agglo participe aux réunions de l'équipe projet rassemblant les 7 EPCI engagés en parallèle également dans la construction de leur PCAET et de la démarche TEPOS commune.

Cette instance de travail mobilise les techniciens des EPCI en charge de ces dossiers, depuis le lancement de TEPOS. Pour le PCAET, cette équipe projet s'est réunie 7 fois pour construire une méthodologie commune, mais également débattre des priorités, actions communes et actions à porter par le Pôle métropolitain.

4.2 LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Différents temps forts et modalités de mobilisation des parties prenantes, en interne et en externe, ont permis de construire le PCAET, associé à une démarche TEPOS, de façon transversale :

- La construction du diagnostic a été réalisée sur la base de données collectées auprès de l'ORECA mais également auprès de l'EPCI, via la mobilisation des différents services, et d'acteurs locaux.
Il a ensuite été présenté et validé en COPIL le 14 juin 2018, auquel était invité l'ensemble des parties prenantes.
- La stratégie a été construite autour de 2 temps forts :
 - un atelier de concertation dédié à la stratégie s'est tenu le 10 octobre 2018. Ainsi, une vingtaine de personnes, en grande majorité des élus de Pays de Gex Agglo, et des responsables de services de la collectivité, ont débattu des enjeux énergétiques, défini des priorités stratégiques et établi un niveau d'ambition à l'horizon 2030, à travers des objectifs opérationnels.
 - Un COPIL de validation s'est tenu le 20 décembre 2018.
- Enfin, l'élaboration du Plan d'actions s'est déroulée de façon participative à la fois à une échelle métropolitaine, et à une échelle locale.

En effet, 5 ateliers de co-construction à l'échelle métropolitaine ont été proposés aux élus et services des collectivités, ainsi qu'aux acteurs du territoire et ont permis de débattre autour d'une centaine de propositions d'actions, autour des thématiques transversales suivantes :

- Santé et qualité de vie : adaptation au changement climatique, modes doux, biodiversité...

- Moins pour plus : aménagement du territoire pour réduire la consommation d'espace bâti, de kilomètres parcourus en voiture, de déchets...
- Produire et consommer localement : agriculture et alimentation, et une économie locale au service de la transition énergétique
- Des collectivités productrices d'énergie : production d'électricité et de chaleur renouvelable
- Communication : construction d'une feuille de route et d'une dynamique commune pour mobiliser les acteurs à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français.

A l'échelle de l'EPCI, de nombreux entretiens avec les services, ainsi qu'avec la Vice -Présidente en charge du dossier, ont été conduits pendant plusieurs mois, pour construire un plan d'actions partagé, en cohérence avec la stratégie.

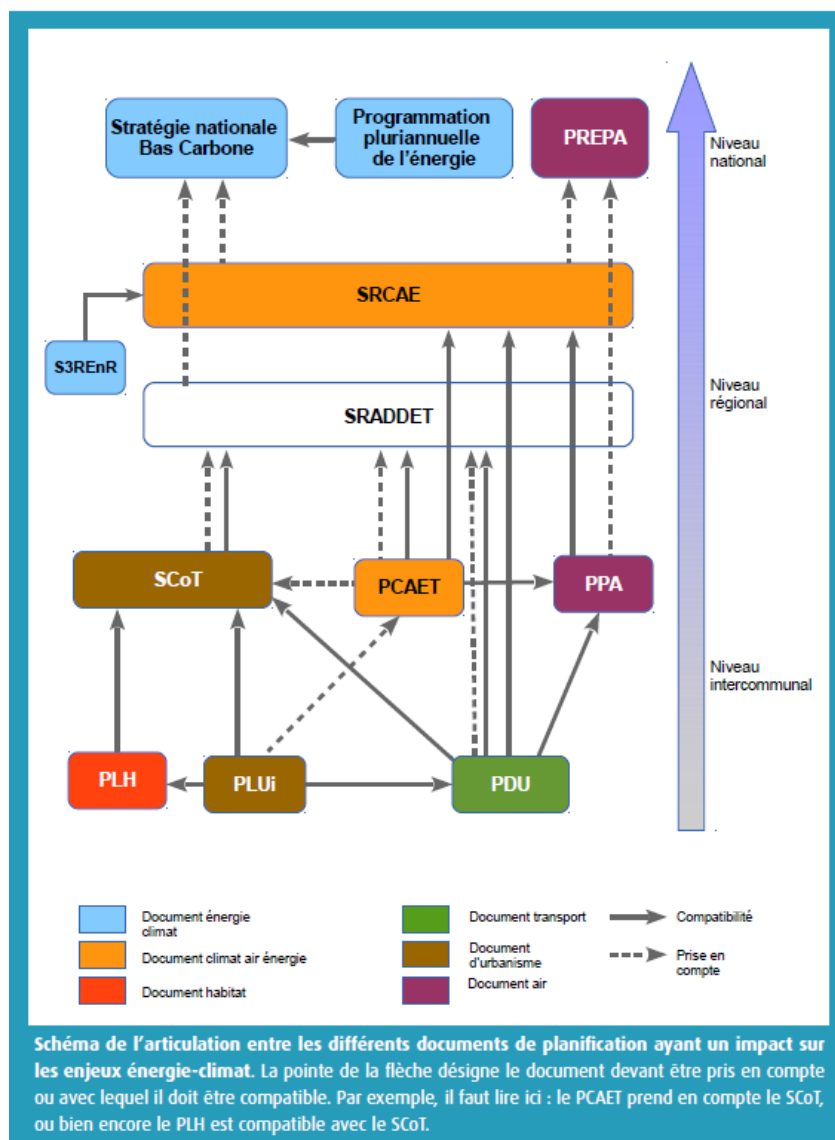
Ce plan d'actions a été présenté en COPIL du 12 juin 2019, COPIL rassemblant les parties prenantes internes et externes à Pays de Gex Agglo.

Enfin, les échanges se sont poursuivis, en intégrant les remarques faites par les participants et notamment les services de l'Etat, pour aboutir à un projet de PCAET présenté en bureau le 11 septembre 2019, et en Conseil Communautaire le 19 septembre 2019.

5. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour mémoire, le schéma ci-dessous rappelle l'articulation du PCAET avec les autres documents cadres. En particulier :

- Le PCAET doit être compatible avec le SRADDET,
- Le PCAET doit prendre en compte le SCOT,
- Le PLUi doit prendre en compte le PCAET. Dans le cadre de Pays de Gex agglo, il s'agit d'un PLUi,H.



Source CEREMA « Planification énergie-climat, PLUi, quelles articulations ? »

« Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».
 « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

5.1 LE CONTEXTE LOCAL

5.1.1 A L'ÉCHELLE DU PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS ET DU GRAND GENEVE

La collectivité est l'un des 8 EPCI du Pôle métropolitain du Genevois français, et, est à ce titre engagée dans la dynamique de transition énergétique et écologique métropolitaine.

Le PCAET transcrit de façon opérationnelle cette dynamique de façon cohérente, et les différentes démarches ou visions stratégiques rappelées ci-après viennent alimenter le PCAET.

➔ Une planification et une dynamique de transition énergétique à l'échelle du Grand Genève

- Le Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030

Celui-ci vise plusieurs objectifs :

- Renforcer la structure territoriale de l'Agglomération franco-valdo-genevoise ancrée dans la charpente paysagère et fondée sur une armature urbaine étroitement coordonnée avec la grande ossature de la mobilité ;
- Assumer la dynamique du Grand Genève en tendant vers le meilleur équilibre territorial possible à l'intérieur de ses limites ;
- Mettre en œuvre des actions transfrontalières conjointes bénéficiant à l'ensemble des populations du bassin transfrontalier.

- SCoT TEPOS à l'échelle du genevois français

Dans le cadre de la compétence aménagement du territoire, le Pôle métropolitain animera la mise en place d'un SCoT unique à l'échelle des 8 EPCI, à moyen terme, visant à renforcer le projet d'aménagement durable du territoire, dans un contexte de très forte croissance démographique (2% par an en moyenne).

- PACT'Air

Ce « PPA transfrontalier », adopté lors d'une signature officielle durant les Assises 2018, a permis de constater l'adhésion de toutes les parties prenantes locales à ce sujet. Des coopérations comme PACT'Air, au-delà des actions concrètes (sensibilisation des collégiens avec l'animation EXP'Air, application smartphone d'info sur la qualité de l'air en temps réel, diffusion des « best practices » françaises en Suisse et inversement, etc...) sont donc des éléments majeurs de mobilisation.

Les actions phares de PACT'Air sont :

- Instaurer une circulation différenciée sur la base des certificats Crit'AIR (F) dans le canton de Genève.
- Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage au bois non-performants en identifiant et contrôlant les installations (en s'inspirant de l'organisation genevoise)
- Harmoniser la gestion des pics de pollution
- Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard
- Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air du Grand Genève au quotidien

➔ La déclinaison en schémas structurants et démarches territoriales à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français

Dans la perspective du SCoT du Genevois français, le Pôle métropolitain a déjà initié des schémas à l'échelle métropolitaine. Ils s'accompagnent de plans d'actions qui visent à faciliter leur mise en œuvre ultérieure et leur transposition dans le SCoT à venir. Dès à présent, par l'ambition qu'ils défendent, ces schémas participent à la trajectoire du Genevois français vers un territoire à énergie positive.

- Le schéma d'accueil des entreprises

19 actions composent ce schéma, notamment le traitement des enjeux environnementaux dans les Zones d'Activités Economiques, rationalisation du foncier... La notion de « Zone d'activité à énergie positive » reste encore à définir, mais elle exprime le souhait du Pôle métropolitain d'apporter une vision dans l'aménagement de ces espaces à fort enjeux (artificialisation des sols, consommation d'espace, mobilité, production d'ENR sur les toits/parkings, écologie industrielle, etc...).

Lors des ateliers PCAET métropolitains, des mesures complémentaires, associées à ce schéma, ont été retenues et inscrites dans le PCAET. Ces mesures sont portées par le Pôle, et relayées par les EPCI.

- Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial

Ce schéma fixe les exigences énergétiques minimales pour tout projet d'aménagement commercial.

- Plan de mobilité du Genevois français

Les 4 axes du schéma de mobilité sont les suivants :

- Organiser le développement durable du territoire
- Développer le système de transports collectifs
- Inciter à un usage raisonné de la route
- Promouvoir l'éco-mobilité

Parmi les objectifs opérationnels du plan de mobilité :

- Déploiement d'un panel de solutions d'autopartage et de covoiturage : plateforme centralisatrice covoiturage-Léman, covoiturage dynamique « Hé !Léman ».
- Accompagner le déploiement d'un réseau maillé de coworking sur le territoire et promouvoir le télétravail, en faisant de la démobilité l'un des leviers essentiels de la politique mobilité du Genevois français.
- Assurer le déploiement des modes doux notamment les services vélos sur le Genevois français en lien avec les territoires.
- Mettre en place une centrale de mobilité transfrontalière, pour faciliter les déplacements des habitants et l'accès à l'information.

- TEPOS : Territoire à Energie POSitive

La démarche TEPOS-CV, engagée depuis 2016 pour 3 ans, et reconduite, a véritablement permis l'instauration d'une réelle dynamique entre le Pôle métropolitain du Genevois français et les EPCI. Désormais, l'échelon métropolitain s'impose naturellement comme périmètre d'efficience de nombreuses politiques publiques.

Les territoires intercommunaux composant le Pôle métropolitain ont vocation à s'alimenter et échanger entre eux, du fait notamment de leurs complémentarités : la mise en partage proposée entre les territoires du Genevois français s'apparente donc à un « mini-réseau TEPOS » (en comparaison de celui qui s'est mis en place à l'échelle régionale).

C'est pourquoi, la démarche TEPOS-CV s'articule pleinement avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) actuellement réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Pôle métropolitain du Genevois français pour sept des EPCI (avec le PCAET d'Annemasse Agglo déjà élaboré). Il s'agit là d'un symbole fort de ce que souhaite faire le Pôle métropolitain du Genevois français en matière de mutualisation, au service de la transition écologique et énergétique, et ce, en accord avec l'ambition TEPOS régionale qui fixe le cap.

Le scénario « négaWatt » porté à l'échelon national par l'association du même nom, a servi de socle à l'élaboration d'une trajectoire énergétique ambitieuse. Cette trajectoire a été déclinée à l'échelle de chacun des EPCI réalisant leur PCAET.

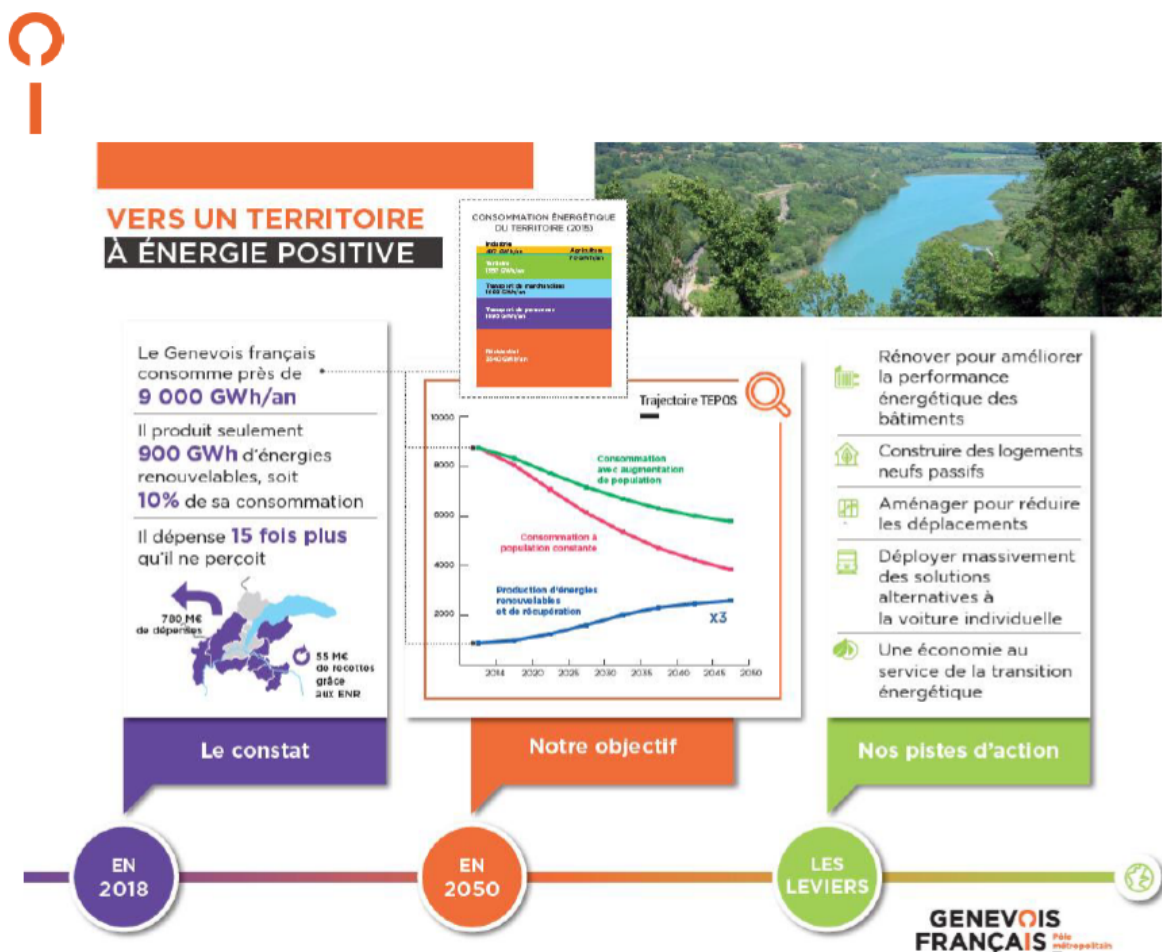


Illustration de l'ambition TEPOS affirmée dans le cadre de la réalisation des PCAET

Dans le domaine de la transition énergétique / écologique, les interventions du Pôle métropolitain ont pour but d'assurer un développement harmonieux du territoire métropolitain. Pour ce faire, le pôle se positionne comme centre de ressources pour ses membres et anime les démarches de transition énergétique d'échelle métropolitaine. Il est plus particulièrement amené à :

- Coordonner ou réaliser toute étude et démarche d'intérêt métropolitain sur la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, le développement durable et la promotion de la protection de l'environnement, la qualité de l'air sur le territoire métropolitain et la protection et la valorisation de l'agriculture ;
- Réaliser des actions d'information, d'observation, de communication et de promotion à l'attention de ses membres et / ou du public ;

- Soutenir la mise en place, au suivi et à la gestion d'outils d'aide à la transition énergétique ;
- Participer à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière ;
- Élaborer, réviser, modifier et suivre les documents de planification et de coordination d'intérêt métropolitain ; participer à l'élaboration ou la rédaction, le cas échéant, d'observations et de préconisations sur les schémas et documents de planification étrangers, nationaux, régionaux, départementaux ou limitrophes concernant ou pouvant intéresser le Genevois français en matière de protection et de valorisation de l'environnement et de l'agriculture, de protection de la qualité de l'air, de la transition énergétique, d'adaptation au changement climatique ;
- Négocier, conclure et suivre toute démarche contractuelle relative au développement de la transition énergétique d'échelle métropolitaine et tendant à l'octroi de financements, par des structures partenaires de droit public et privé, de droit européen, français et suisse.

➔ Des actions emblématiques portées par le Pôle métropolitain

- RENEGERO

Dans le cadre de la dynamique TEPOS, le Pôle métropolitain met en œuvre et coordonne le dispositif REGENERO.

Action pleinement intégrée au plan d'action, la mise en œuvre du dispositif REGENERO, pour accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

Cette action est un socle majeur du PCAET, le résidentiel étant le 1^{er} secteur consommateur d'énergie, sur lequel il est urgent d'agir de façon massive et performante.

L'objectif, à terme, est de permettre la rénovation annuelle de 5 000 logements.

Le Pôle métropolitain déploie le Niveau 1 du service, en confiant à Innovaldes des permanences dans chaque territoire pour informer les habitants, et se charge également de la communication pour la promotion du dispositif.

Le pôle métropolitain met également en œuvre le Niveau 2 du service, en offrant un accompagnement aux porteurs de projet tout au long des phases de rénovation, service « à la carte » décidé par chaque EPCI.

En complément, l'étude d'un fonds commun de soutien à la rénovation énergétique fait partie du plan d'actions du PCAET, pour contribuer à la construction d'un modèle économique durable de REGENERO.

- Organisation des Assises européennes de la transition énergétique en janvier 2018

Cet évènement de rayonnement national (à défaut d'être pleinement européen) a réuni près de 5000 professionnels, étudiants et élus. Il a été l'occasion de mobiliser et fédérer tous les acteurs locaux de la transition et de les inscrire dans une démarche globale et partagée. Le « OFF des Assises », ouvert quant à lui au grand public a été peut-être une plus grande réussite encore, avec près de 90 évènements organisés sur tout le Grand Genève par des collectifs, des associations. Cette réussite a convaincu les élus que la population était en attente de solutions, et déjà engagée dans la transition.

De fait, grâce à l'organisation des Assises, des connexions durables ont été établies et elles ont permis d'inscrire la transition en haut-lieu dans l'agenda politique du Grand Genève.

Cet évènement s'inscrit dans la durée, la prochaine édition aura lieu en 2020 à Bordeaux.

L'ensemble des démarches portées à l'échelle métropolitaine ne sont pas nécessairement reprises intégralement dans le PCAET, évitant ainsi de la redondance et une superposition des documents.

En revanche, le plan d'actions du PCAET intègre des actions phares déjà engagées, telle que REGENERO, ou encore la déclinaison des axes 3 et 4 du schéma de mobilité relatifs au développement du covoiturage et de l'autopartage, ainsi que de nouvelles actions, issues des travaux collectifs en ateliers, actions opérationnelles qui concourent directement à l'atteinte des objectifs stratégiques de la collectivité.

5.1.2 SCoT

Le SCoT de Pays de Gex Agglo, traduisant les grandes orientations d'aménagement durable du territoire pour 15 ans, est en cours d'élaboration depuis 2016.

Le PADD et le DOO ont été arrêtés, et soumis actuellement à enquête publique, jusqu'en octobre 2019.

Parmi l'ensemble des orientations et objectifs du SCoT, explicités dans le DOO, on notera en particulier des objectifs avec lesquels le PCAET est en cohérence :

- Partie 3 : une accessibilité et une mobilité renouvelée
 - Le développement d'une offre en transports collectifs cohérent avec le développement urbain futur
 - La création de réseaux modes doux structurants pour mailler l'ensemble du territoire
 - Une gestion de l'offre en stationnement en adéquation avec les besoins et l'évolution des mobilités
- Partie 5 : adapter le projet de développement aux impératifs de la gestion de l'eau et des risques et nuisances
 - Assurer l'approvisionnement en eau potable de manière durable
 - Maîtriser le ruissellement et développer la gestion intégrée des eaux pluviales
 - Intégrer la connaissance des risques et des nuisances à la conception des projets
- Partie 6 : ancrer le Pays de Gex dans la perspective d'un Territoire à Energie Positive, luttant contre le changement climatique
 - Développer les énergies renouvelables et de récupération locales
 - Améliorer la performance énergétique du bâti
- Partie 10 : des activités agricoles et forestières confortées
 - Gérer durablement la ressource forestière et faciliter son intégration à l'économie locale
 - Pérenniser et diversifier l'activité agricole
- Partie 11 : préserver le cadre naturel et paysager du territoire porteur d'un cadre de vie de qualité
 - Préserver le réseau écologique local et les richesses qu'il supporte

5.1.3 PLUiH

Pays de Gex Agglo élabore également en parallèle un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH), depuis 3 ans.

L'enquête publique se déroule du 16 septembre 2019 au 31 octobre 2019.

Des échanges réguliers entre les directions et les élus de la collectivité ont permis d'élaborer un PLUi,H cohérent avec les grandes orientations du PCAET, sans retarder l'adoption du PLUi,H, document complexe et novateur pour l'agglomération.

Néanmoins, pour contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs TEPOS et du PCAET, la collectivité a prévu lors de sa prochaine révision (en 2020, 2021), d'intégrer différentes mesures plus ambitieuses, notamment à travers une OAP énergie. Cette révision fait l'objet d'une fiche action à part entière dans le PCAET.

5.1.4 LES CONTRATS ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire de Pays de Gex Agglo est engagé dans plusieurs contrats environnementaux.

La démarche « Rivière Sauvage » autour de la Valserine, pilotée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura, le contrat vert et bleu « Mandement Pays de Gex », et le Contrat unique environnemental, regroupant le « Contrat de Rivières » et le contrat corridors « Vesancy Versoix » contribuent à l'adaptation au changement climatique.

5.2 LE CONTEXTE REGIONAL

5.2.1 LE SRADDET

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est en cours de finalisation par la Région, l'Etat, les collectivités et l'ensemble des partenaires associés.

Les objectifs des PCAET doivent être compatibles avec les objectifs du SRADDET.

Ci-après les objectifs par thématique et par secteur.

➔ Objectifs de réduction des consommations d'énergie

Réduction des consommations d'énergie

Secteur	Résultats sectoriels en 2030 par rapport à 2015	Part de la conso énergétique du secteur en 2030
Bât résidentiel	- 23 % sur la conso globale - 30 % consommation / habitant - 37 % de chauffage par m ²	28 %
Bât tertiaire	- 12 % sur la consommation	17 %
Industrie	- 3 % sur la consommation	22 %
Mobilité	- 15 % sur la consommation	32 %
Agriculture	- 24 % sur la consommation	1 %
AU GLOBAL	- 23 % de consommation / hab - 15 % de conso globale	100 %



Source : document de présentation réunion des PCAET du 28 novembre 2018

➔ Objectifs de développement de la production en énergies renouvelables

Développement de la production EnR

Filière	Prod 2015 en GWh	Prod 2023 en GWh	Prod 2030 en GWh	Part de l'ENR&R /prod totale ENR en 2030
Hydro	26 416	26 984	27 552	42 %
Bois Energie	10 107	11 889	13 778	21 %
Métha	595	3 676	8 426	12,8 %
PV	783	3 332	5 417	8,3 %
Eolien	852	2 653	4 807	7,3 %
PAC / Géothermie	2 086	2 470	2 621	4 %
Déchets	1 664	1 579	1 499	2,3 %
SolaireTH	242	0 735	1 490	2,3 %
Chaleur fatale	41	155	271	0,4 %
Total	42 785	53 474	65 589	100 %

Source : document de présentation réunion des PCAET du 28 novembre 2018

➔ Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Ces objectifs sont les suivants :

- une diminution de 44 % des émissions globales de NO₂ en 2030 par rapport à 2015
- une diminution de 38 % des émissions globales de particules fines PM10 en 2030 par rapport à 2015
- une diminution de 41 % des émissions globales de particules très fines PM2.5
- une diminution de 35 % des émissions globales de COV (composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone) en 2030 par rapport à 2015
- une diminution de 3 % des émissions de NH₃ en 2030 par rapport à 2015
- une diminution de 72 % (par rapport à 2005) des émissions de SO₂.

➔ Objectifs de réduction des émissions de GES

Diminution des émissions de GES

Secteur	Part des émissions	Objectifs nationaux 2028	Objectifs nationaux 2050
Transports	27 %	- 29 %	- 70 %
Résidentiel-tertiaire	20 %	- 54 %	- 87 %
Agriculture	19 %	- 12 %	- 50 %
Industrie	18 %	- 24 %	- 75 %
Production d'énergie	12 %		
Traitement des déchets	4 %	- 33 %	- 80 %

Un scénario tendanciel conduirait à -13 % de GES . **L'objectif régional est d'atteindre une baisse de 30% des GES, d'origine énergétique et non-énergétique, à l'horizon 2030** par rapport aux émissions constatées en 2015 s'attaquant en priorité aux secteurs les plus émetteurs, à savoir dans l'ordre les transports le bâtiment (résidentiel-tertiaire), l'agriculture et l'industrie.

5.2.2 LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SDAGE)

La Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs en termes de quantité d'eau et de qualité d'eau dans le but d'atteindre un « bon état écologique ». Son application s'effectue à travers le SDAGE Rhône Méditerranée. Les objectifs environnementaux fixés par la directive sont les suivants :

- La non-détérioration des masses d'eau,
- Le bon état (écologique et chimique) pour les masses d'eau de surface,
- Le bon potentiel écologique et bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- Le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- La suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires d'ici 2020.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, comporte notamment un volet pour l'adaptation au changement climatique, qui vise à économiser l'eau, et mieux répartir la ressource. De plus, une nouvelle disposition incite les collectivités, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, à compenser l'urbanisation de nouvelles zones par la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées, à hauteur de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée.

Le SDAGE comporte 3 orientations majeures :

- Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations,
- Préserver et restaurer les zones humides,
- Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable pour protéger la santé humaine.

Le territoire n'est pas concerné par un SAGE.

5.3 LE CONTEXTE NATIONAL

5.3.1 LA LOI TECV

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe les objectifs principaux suivants, à l'échelle nationale :

		2020	2025	2030	2050
Art L.100-4-I.1	Emissions de GES			-40%/1990	-75%/1990 ("Facteur 4")
Art L.100-4-I.2	Consommation énergétique finale			-20%/2012	- 50% / 2012
Art L.100-4-I.3	Consommation énergétique primaire énergies fossiles			-30%/2012 *	
Art L.100-4-I.4	Part des énergies renouvelables/consommation finale brute	23%		32%	
	<i>Part des énergies renouvelables/production d'électricité</i>			40%	
	<i>Part des énergies renouvelables/consommation finale de chaleur</i>			38%	
	<i>Part des énergies renouvelables/consommation finale de carburant</i>			15%	
	<i>Part des énergies renouvelables/consommation de gaz</i>			10%	
Art L.100-4-I.5	Part du nucléaire dans la production d'électricité		50%		
Art L.100-4-I.6	Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction fixés par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques				
Art L.100-4-I.7	Rénovation du parc immobilier niveau "BBC rénovation"				100%
Art L.100-4-I.8	Autonomie énergétique des départements d'outre mer			100%	
	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale	50%			
Art L.100-4-I.9	Production de chaleur et de froid renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur			*5	

Synthèse des objectifs Air, énergie climat de la loi TEPCV, article L.100-4-I

* Objectif modulé selon les émissions de GES de l'énergie fossile considérée.

5.3.2 LE PLAN NATIONAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES (PREPA)

Fixé par l'article 64 de la loi TE-+CV, le PREPA est composé :

- Du décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs de réductions à horizon 2020, 2025 et 2030 pour les cinq polluants visés (SO₂, NO_x, NH₃, COVNM, PM_{2,5}), conformément aux objectifs européens définis par la directive (UE) 2016/2284 sur la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques,
- Arrêté du 10 mai 2017 établissant le PREPA. Ce texte fixe les orientations et actions de réduction dans tous les secteurs pour la période 2017-2021.

RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
PAR RAPPORT À 2005



POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-77 %
Oxydes d'azote (NOx)	-50 %	-69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	-43 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-13 %
Particules fines (PM _{2,5})	-27 %	-57 %

Objectifs du PREPA – source Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

5.3.3 LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

La stratégie nationale Bas Carbone (SNBC) a fixé des budgets carbone - par décret- pour les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028 (plafonds d'émissions de GES à ne pas dépasser au niveau national), ainsi que des orientations sectorielles pour une économie décarbonée, pour atteindre les objectifs nationaux fixés par la loi TEPCV.

Cette Stratégie Nationale Bas Carbone est en cours de révision, et devrait être approuvée prochainement. L'Autorité environnementale a remis son avis en janvier 2019.

Par souci de cohérence avec ces récentes évolutions, nous prenons le parti de prendre en compte le projet de la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les principaux objectifs de réduction des émissions de Gaz à effet de serre par secteur sont repris ci-après :

	Objectif 2030	Objectif 2050
Transports	-31% / 2015	0 émission
Bâtiments	-53% / 2015	0 émission
Agriculture	- 20% / 2015	-46% / 2015
Industrie	-35% / 2015	-81%/2015

Source : résumé du projet de SNBC - 2019

5.3.4 LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'objectif général du Plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 (PNACC-2) est de mettre en œuvre les actions nécessaires pour adapter, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus.

« La concertation a été organisée selon six domaines d'action qui structurent ainsi les priorités du PNACC-2 :

- les actions du domaine « Gouvernance » ont pour ambition d'articuler efficacement les échelons nationaux et territoriaux et d'impliquer la société autour de la mise en œuvre et du suivi du PNACC-2, en ayant une attention particulière pour l'outre-mer ; elles veilleront à assurer la cohérence entre adaptation et atténuation et à renforcer le cadre juridique et normatif favorable à l'adaptation ;
- les actions proposées reposent sur les meilleures connaissances scientifiques et sur la sensibilisation de toute la population à la nécessité de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter (domaine « Connaissance et information ») ;
- de nombreuses actions visent à protéger les personnes et les biens face aux risques climatiques (domaine « Prévention et résilience ») et à préparer les filières économiques aux changements attendus (domaine « Filières économiques »), ce qui accompagnera l'évolution et renforcera le potentiel de création d'emplois et d'innovation ;
- les actions privilégient partout où cela est possible les solutions fondées sur la nature (domaine « Nature et milieux ») ;
- certaines actions visent enfin à bénéficier des expériences menées dans les autres pays et à renforcer les capacités des acteurs français à accompagner les pays en développement dans leurs propres politiques d'adaptation au changement climatique (domaine « International »).

Le PCAET inclut également des actions visant à adapter le territoire au changement climatique, notamment sur le volet ressource en eau et biodiversité.

6. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

L'ensemble du diagnostic, état des lieux et potentiel, est détaillé dans un rapport complet disponible auprès de la collectivité et transmis également aux services de l'Etat en complément du présent document.

Pour une bonne compréhension de l'articulation entre enjeux territoriaux, stratégie et plans d'actions, sont rappelés ici des éléments clés de ce diagnostic.

6.1 EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

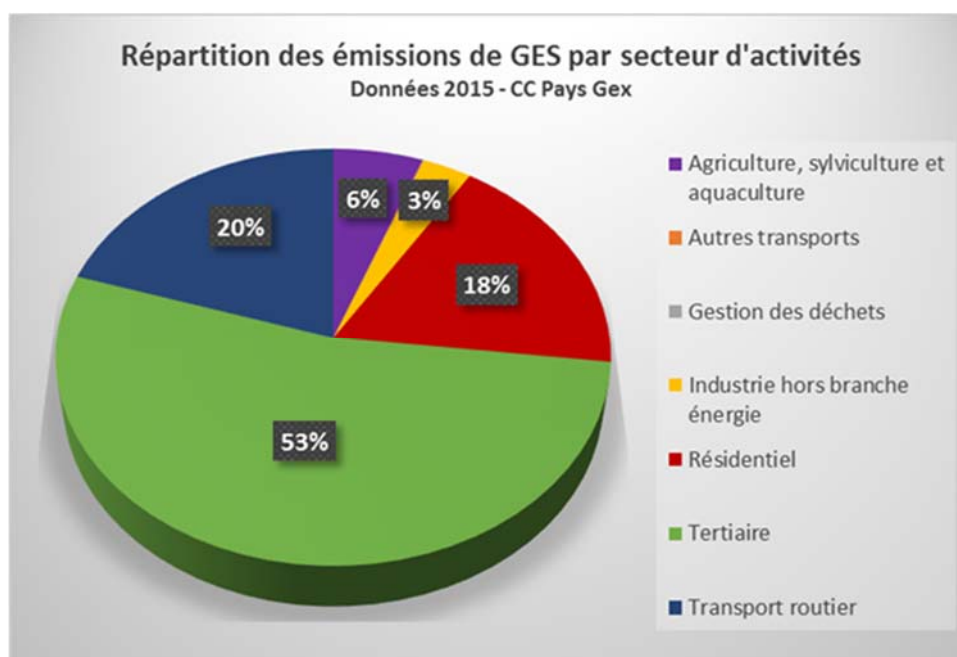
Le territoire a émis 637 KTeCO₂ en 2015, en intégrant les émissions du CERN.

Hormis le tertiaire, qui inclut les émissions du CERN, les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les 2 premiers secteurs émetteurs, directement dues à la consommation d'énergie fossile.

En première approche, et en l'absence de données précises relatives aux consommations du CERN autres qu'électriques, et aux consommations de fluides frigorigènes, on retiendra un volume enveloppé d'émissions totales territoriales de l'ordre de 590 KTeq CO₂.

Pays de Gex	637
Agriculture, sylviculture et aquaculture	36
Autres transports	0
Gestion des déchets	0
Industrie hors branche énergie	20
Résidentiel	114
Tertiaire	338
Transport routier	128

Les émissions de GES selon les secteurs (en Kteq CO₂-2015)



Répartition sectorielle des émissions

A l'horizon 2050, le potentiel de baisse est estimé globalement à 193 kTeqCO₂, soit environ 84%.

6.2 CONSOMMATION ENERGETIQUE

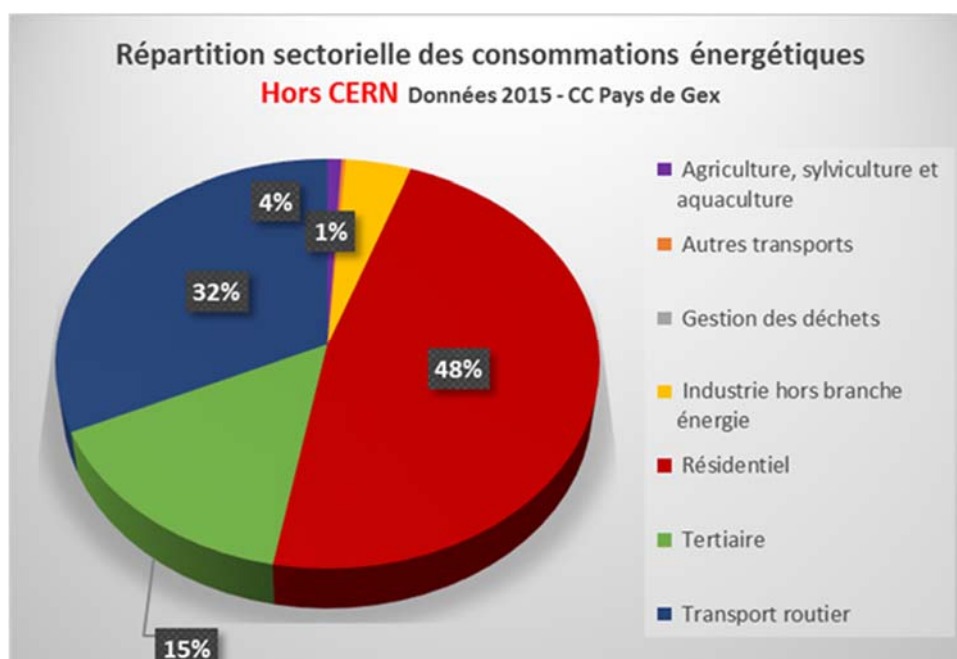
En 2015, le territoire du Pays de Gex a consommé 2 870 GWh, dont 1 250 GWh par le CERN.

La collectivité n'ayant aucune marge de manœuvre sur les consommations de cet établissement dont le statut est international, l'ensemble de la démarche PCAET-TEPOS est basée sur des données de consommation énergétique sans le CERN, c'est-à-dire en 2015 environ **1 620 GWh**.

Les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et du transport routier sont prépondérants sur le territoire avec 95% des consommations énergétiques. Le transport routier représente 48% avec plus de 500 GWh, le résidentiel 32% avec 770 GWh et le tertiaire, sans le CERN, 15% avec près de 250 GWh.

Pays de Gex	1619
Agriculture, sylviculture et aquaculture	15
Autres transports	4
Gestion des déchets	-
Industrie hors branche énergie	69
Résidentiel	769
Tertiaire (<i>hors CERN</i>)	247
Transports routiers	515

Consommation énergétique du territoire en GWh



Répartition sectorielle des consommations énergétiques, hors CERN

Les produits pétroliers sont les énergies les plus utilisées (43 % des usages toujours hors CERN), essentiellement dans les transports, mais aussi dans l'industrie et pour le chauffage des logements.

L'électricité est la deuxième énergie utilisée sur le territoire avec une part importante représentant un peu plus d'un quart de la consommation (27 %). Les secteurs utilisateurs sont principalement le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.

Le gaz quant à lui représente 21 % des usages, principalement aussi pour le tertiaire et le résidentiel. A noter la contribution des énergies renouvelables pour 7% (principalement du bois énergie).

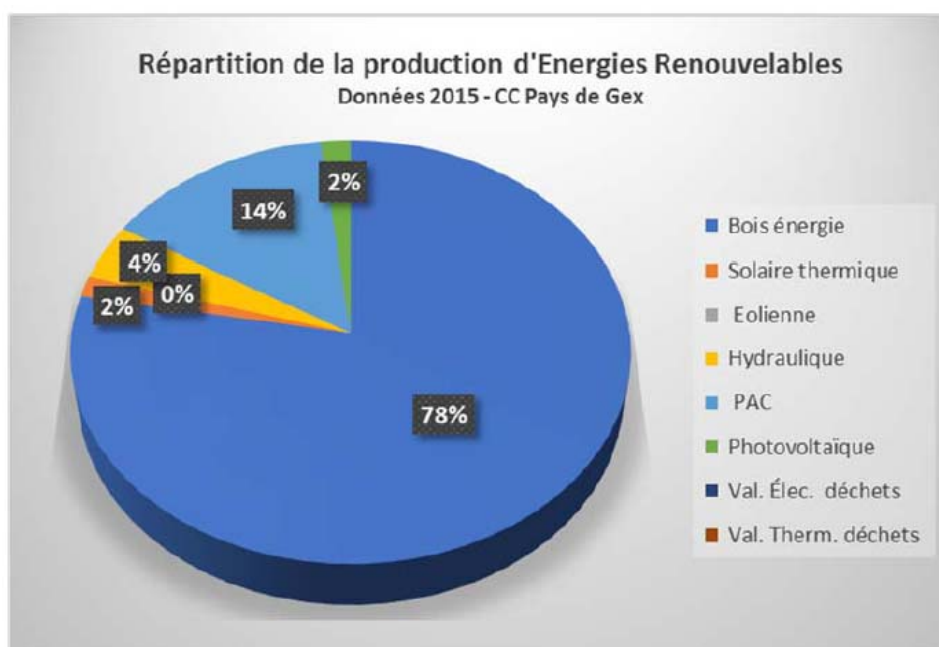
Le potentiel de réduction des consommations énergétique a été estimé à près de 850 GWh à 2050 à population constante, soit environ une baisse de 50% de la consommation énergétique 2015. En tenant compte de l'augmentation de la population selon le tendancier actuel, le potentiel est estimé à 300 GWh, près de 20% par rapport à 2015.

6.3 PRODUCTION D'ENERGIE TERRITORIALE ET RESEAUX

La production d'énergies renouvelables sur le territoire représente 7% de la consommation totale. La source principale est le bois énergie (78%), c'est la principale énergie renouvelable utilisée par les ménages. C'est également une filière représentée par des petits réseaux de chaleur communaux ; l'agglomération a pris la compétence réseaux en chaleur en 2017.

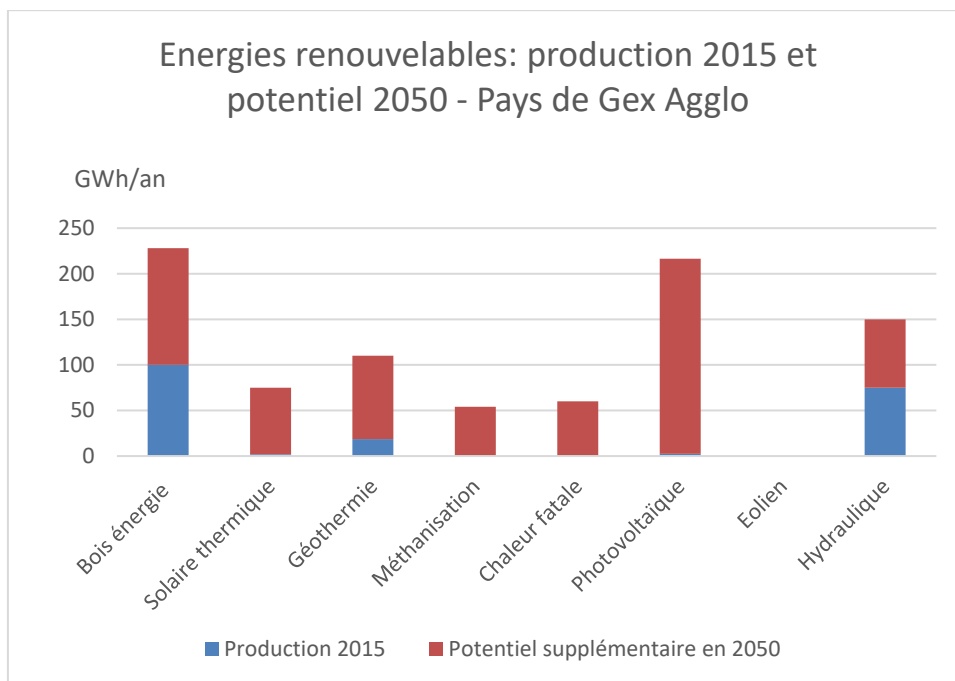
Pays de Gex	MWh
Bois énergie	99 917
Solaire thermique	1 982
Eolienne	-
Hydraulique	5 384
PAC	18 625
Photovoltaïque	2 423
Val. Biogaz	-
Val. Déchets	-
Total	128 331

Production d'Energies renouvelable selon les filières (MWh 2015)



Répartition des Energies renouvelables par filière

Le potentiel territorial à 2050 est estimé à environ 820 GWh, réparti comme suit par filière :



Production actuelle et potentiel 2050 en énergies renouvelables (GWh)

6.4 FACTURE ENERGETIQUE TERRITORIALE

A l'échelle du territoire, ce sont chaque année **147 millions d'euros** qui sont **dépensés** pour les consommations d'énergie. La production d'énergies renouvelables sur le territoire correspond à un chiffre d'affaires d'environ 16 millions d'euros¹. Il en résulte une facture énergétique de 67 millions d'euros par an.

Facture énergétique - état des lieux



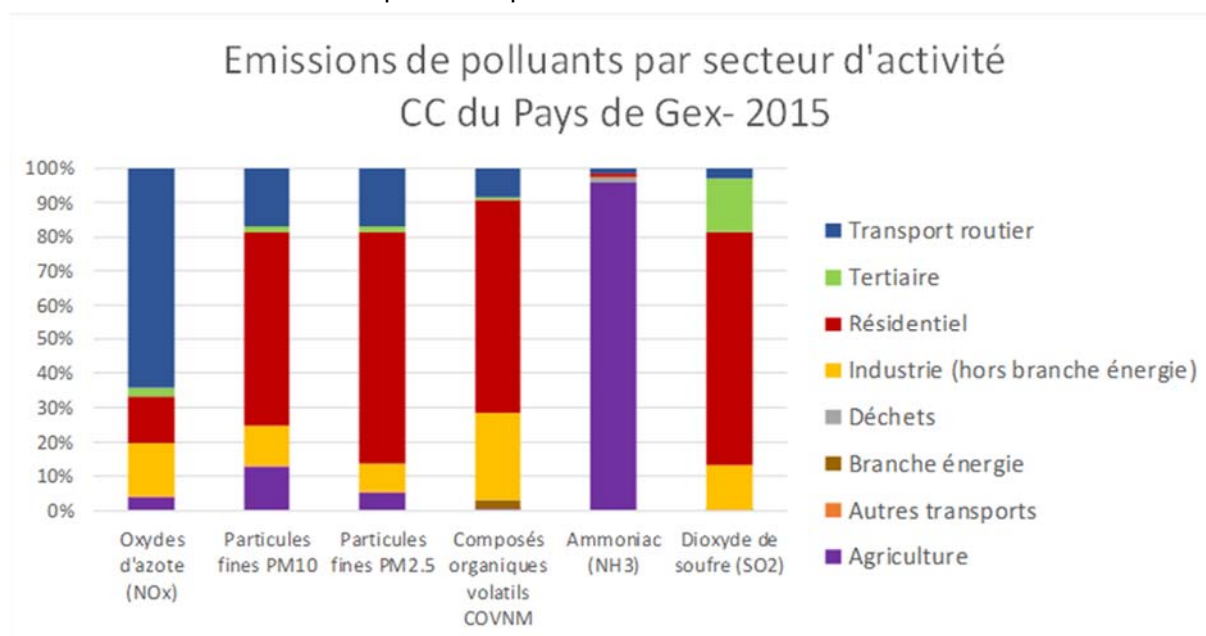
Dépenses : 147 M€

Recettes : 16 M€

¹ Cette évaluation s'appuie sur les données de l'OREGES couplées à l'outil d'évaluation développé par l'AMO TEPOS de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour le bois énergie, la production ENR est estimée sur la base d'une estimation de la consommation.

6.5 QUALITE DE L'AIR

Le bilan des émissions fournies par ATMO pour l'année 2015 est le suivant :



Contribution des secteurs d'activité (en %) dans les émissions des polluants (en t) selon données ATMO AURA

Les Nox, particules fines (PM10 et PM2.5), et COV sont les 3 principales sources de pollution de l'air, au regard des polluants à surveiller dans le cadre d'un PCAET.

Les secteurs à enjeux sont ici :

- le secteur résidentiel pour réduire les émissions et concentrations de particules, mais aussi de COV.
- le secteur des transports pour réduire les émissions de dioxyde d'azote, ainsi que les particules fines
- l'agriculture, au titre des émissions de NH3

Sur la base du potentiel de réduction de consommation d'énergies, de développement des énergies renouvelables, de l'efficacité des véhicules et du développement de motorisations alternatives, le potentiel de baisse est estimé globalement, par type de polluants, à l'horizon 2050 à :

- NOx : 75%
- PM2,5 : 71%
- PM10 : 64%
- NH3 : 66%
- SO2 : 55%
- COVNM : 58%.

6.6 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur le territoire de Pays de Gex Agglo, les aléas climatiques retenus pour l'étude sont les suivants :

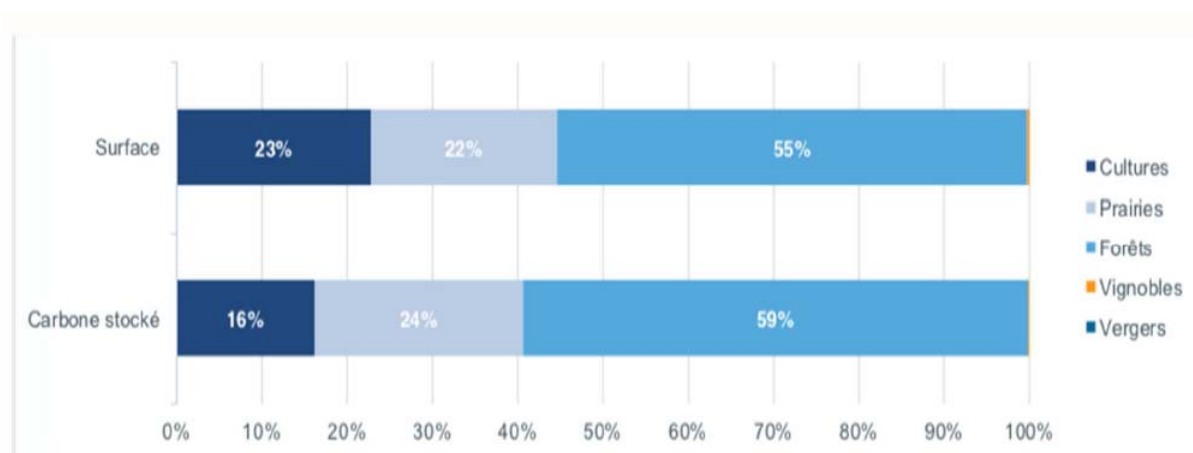
- **Augmentation de la température moyenne annuelle** : elle pourrait augmenter jusqu'à +1,5°C d'ici 2050, et jusqu'à + 2,5°C d'ici à 2070.
- **Augmentation du nombre de journées d'été** (température maximale supérieure à 25°C) : il pourrait augmenter de 6 à 10 jours par an d'ici 2050.
- **Augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur** : il pourrait être multiplié par 2 à 2,5 d'ici 2050 et atteindre 34 jours par an en 2050, et 60 en 2070.
- Légère tendance à la baisse du cumul de précipitations en été. En revanche, l'évolution possible du cumul annuel de précipitations n'est pas significative pour en tirer une tendance à 2050 ou à 2070.
- **Diminution significative du nombre de jours de gel** : il diminue significativement d'ici 2050, d'environ 15 à 20%. Cette diminution s'accroît à l'horizon 2070.
- **Diminution de la part des précipitations neigeuses** de 30 à 50 % pour le milieu et la fin du siècle à 1800 mètres d'altitude (scénario pessimiste).

Parmi les principaux enjeux, pour le territoire, rappelons :

- Des risques sur la disponibilité de la ressource en eau,
- Impacts sur la santé (chaleur, allergies, nouvelles maladies vectorielles),
- Altération ou disparition de zones humides,
- Des impacts sur les activités agricoles : baisse de rendement, décalage des saisonnalités.

6.7 STOCKAGE CARBONE

Sur le territoire, près de 9 300 kTeq CO₂ stockés dans les sols et les Forêts (+15 fois les émissions annuelles), dont 59 % sont stockées dans les forêts.

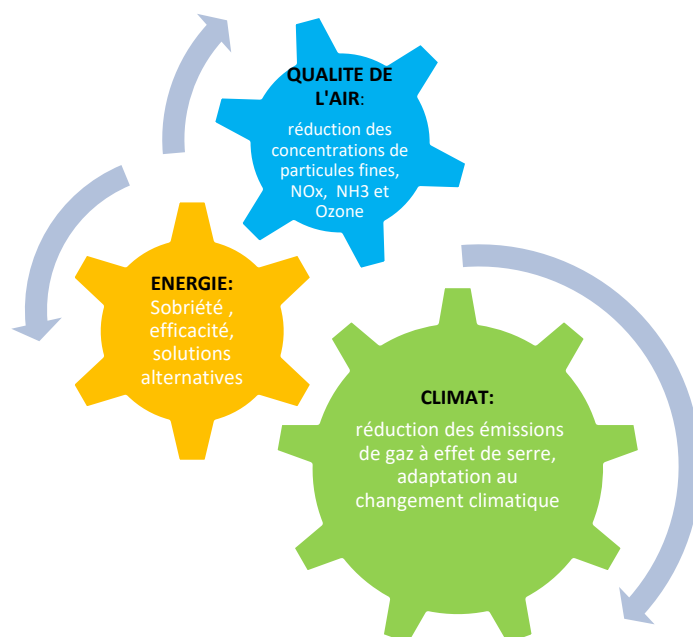


7. LA STRATEGIE DU PCAET

A la croisée d'enjeux énergétiques, climatiques, socio-économiques, sanitaires et environnementaux, la stratégie Air Energie Climat de Pays de Gex Agglo répond à l'ambition politique des élus, tout en tenant compte des avis des partenaires techniques.

Territoire TEPOS, Pays de Gex Agglo a souhaité mettre prioritairement l'accent sur des orientations de maîtrise de l'énergie puis de production d'énergies renouvelables, priorités qui lui permettent d'agir efficacement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'amélioration de la qualité de l'air, et de travailler en cohérence avec l'adaptation du territoire au changement climatique.

Ainsi, la stratégie repose sur les trois piliers constitutifs d'un Plan Climat Air Energie Territorial répondant aux objectifs réglementaires, que sont l'énergie, l'air et le climat.



7.1 OBJECTIFS STRATEGIQUES

La déclinaison en objectifs stratégiques de cette trajectoire est la suivante :

Synthèse des objectifs chiffrés stratégiques air, énergie, climat

Texte de référence		2021	2026	2030	2050
LTECV	Consommation (baisse/2015)	-11%	-19%	-25%	-52%
Projet SRADDET	Consommations transport			-26%	
Projet SRADDET	Consommations résidentiel			-28%	
Projet SRADDET	Consommations tertiaire			-16%	
Projet SRADDET	Consommations agriculture			0%	
Projet SRADDET	Consommations industrie			-13%	
Projet SRADDET	LTECV				
	Emissions de GES (baisse /2015)	-32%	-50%	-60%	-91%
Projet SNBC	Emissions secteur transport	-40%	-61%	-72%	
Projet SNBC	Emissions secteur bâtiment	-30%	-49%	-60%	
Projet SNBC	Emissions secteur agriculture	-8%	-14%	-19%	
Projet SNBC	Emissions secteur industrie	-44%	-65%	-76%	
Projet SRADDET	PREPA				
	Emissions de Polluants atmosphériques (baisse/2015)				
Projet SRADDET	Emissions de NOx	-17%	-28%	-37%	-75%
Projet SRADDET	Emissions de PM2,5	-17%	-29%	-38%	-71%
Projet SRADDET	Emissions de PM10	-14%	-25%	-32%	-64%
Projet SRADDET	Emissions de NH3	-15%	-26%	-33%	-66%
Projet SRADDET	Emissions de SO2	-11%	-19%	-24%	-55%
Projet SRADDET	Emissions de COVNM	-10%	-18%	-24%	-58%
LTECV	Energies renouvelables et de récupération (en GWh)				
	Chaleur renouvelable				
	Bois énergie	124	144	160	190
	Solaire thermique	8	13	17	40
	Géothermie	43	63	79	100
	Méthanisation	12	22	30	40
	UIOM - thermique	0	0	0	0
	Récupération chaleur fatale	0	0	60	60
	Electricité renouvelable				
	Photovoltaïque	43	77	104	190
	Hydroélectricité	75	75	75	90
	Eolien	0	0	0	0
	UIOM -électricité	0	0	0	0
	Total			525	710
	Livraison d'énergie par les réseaux de chaleur	12	14	108	136

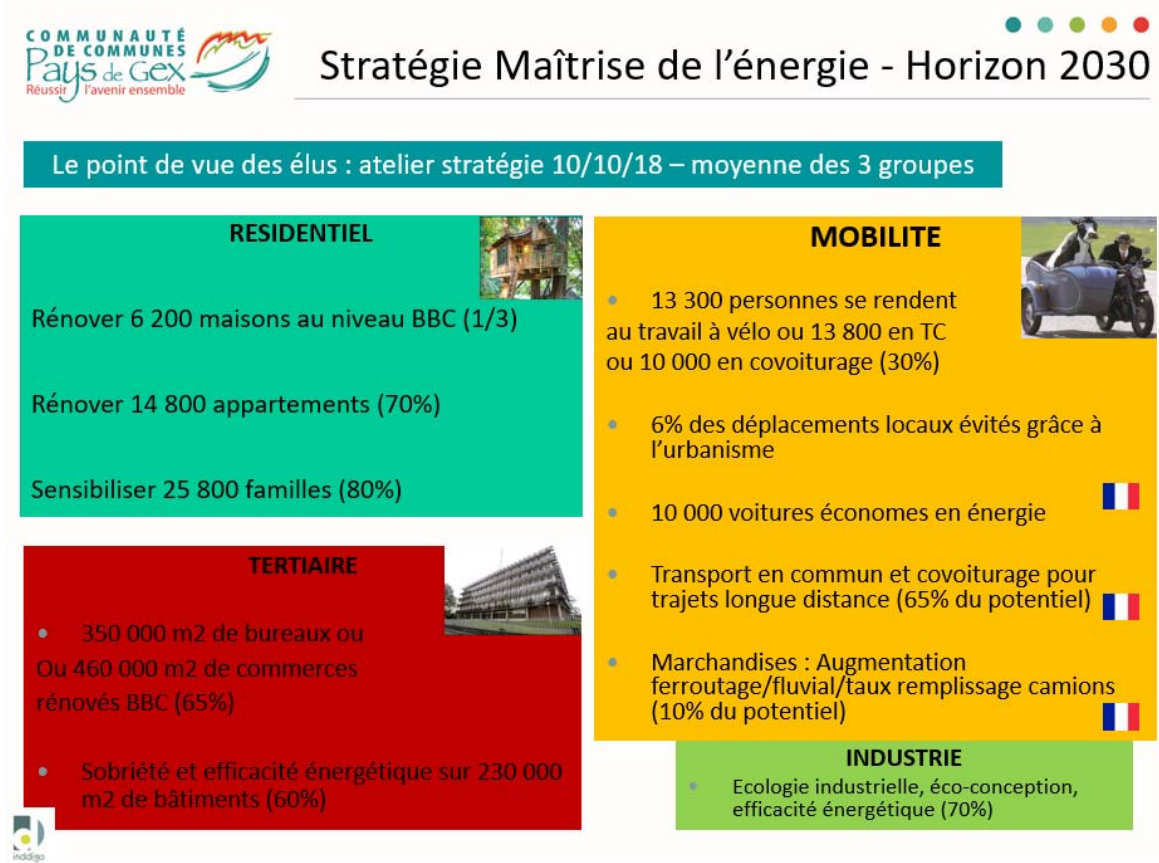
- ➔ La trajectoire envisagée permet à Pays de Gex Agglo d'être cohérent avec les objectifs fixés à l'échelon national au cadre national à l'horizon 2030 :
 - par la loi de Transition énergétique (LTECV),
 - par le projet stratégie bas carbone,
 - par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).
- ➔ La trajectoire envisagée permet à Pays de Gex Agglo de se fixer des objectifs compatibles avec le projet de SRADDET, dans leur ensemble.

7.2 OBJECTIFS OPERATIONNELS

Ces objectifs stratégiques se déclinent concrètement par les objectifs opérationnels suivants, issus de la moyenne des 3 groupes de participants à l'atelier stratégie, et validés par le COPIL du 20 décembre 2018.

7.2.1 REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Les objectifs sont les suivants, associés à des ordres de grandeur en termes d'investissement et de création d'emplois :



Ces orientations stratégiques permettent de générer de l'économie locale et des emplois.

Les quelques chiffres clés suivants illustrent des ordres de grandeur :

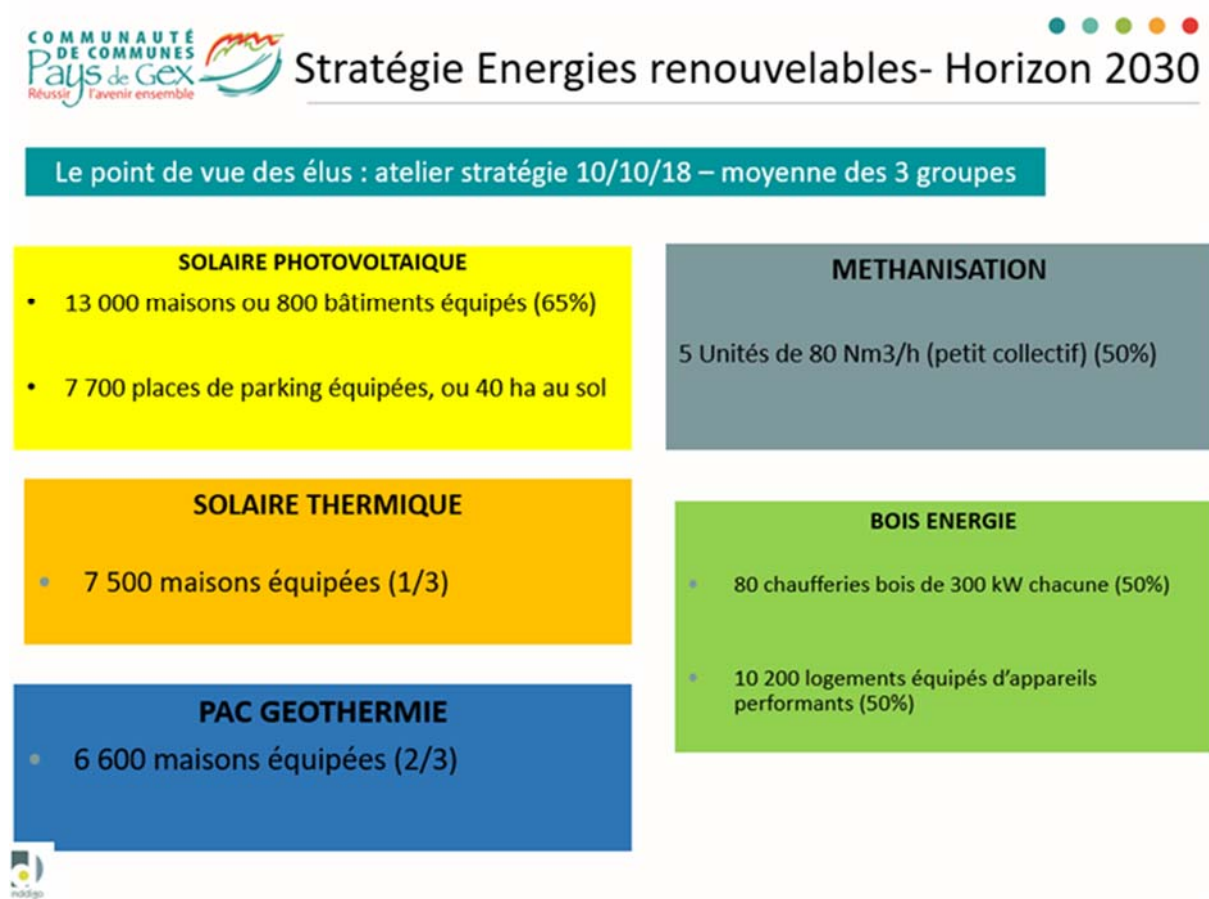
- Rénover 6 200 maisons au niveau BBC d'ici 2030, soit 520 maisons par an, génère un volume d'activité de l'ordre de 52 Millions d'euros sur le territoire. Le nombre d'emplois créés est estimé entre 16 et 19 par millions d'euros investis.
- Rénover 14 800 appartements au niveau BBC d'ici 2030, soit près de 1 200 appartements par an, génère un volume d'activité de l'ordre de 30 Millions d'euros sur le territoire. Le nombre d'emplois créés est estimé entre 16 et 19 par millions d'euros investis.
- En termes de politique cyclable, la dépense moyenne nationale est de 5€ / habitant / an. Pour un réel développement de la pratique du vélo, les experts préconisent un investissement de 10 à 13 € / habitant / an, permettant de développer 1 mètre linéaire de piste cyclable par habitant et par an. En termes d'emplois créés, l'ordre de grandeur est d'environ 8 emplois par million d'euros investi.

- Les transports en commun nécessitent, en moyenne nationale, une dépense de 250 à 350 € / an / habitant.
- Concernant le covoiturage, le retour d'expérience conduit auprès d'entreprises implantées dans le Haut Jura et la Suisse, consistant à accompagner massivement le covoiturage par une mise en relation et un suivi de proximité, a permis d'atteindre un taux de covoitureurs de 25% ; cela nécessite un investissement de l'ordre de 340 € / covoitureur.

Ces ordres de grandeur correspondent à de l'économie locale générée. Le montant investi par la collectivité dépend des montages envisagés pour chaque action retenue dans le plan d'actions.

7.2.2 PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs sont les suivants, associés à des ordres de grandeur en termes d'investissement et de création d'emplois :



Ces orientations stratégiques permettent de générer de l'économie locale et des emplois.

Les quelques chiffres clés suivants illustrent des ordres de grandeur :

- Photovoltaïque : le chiffre d'affaires territorial pour 13 000 maisons équipées (ou 800 bâtiments) serait de l'ordre de 16 M€ /an. Le nombre d'emplois créés est de l'ordre de 8 emplois / M€ investi.
- Solaire thermique : le chiffre d'affaires territorial pour 7 500 maisons équipées serait de l'ordre de 37,5 millions d'euros, soit 3 M€ /an. Le nombre d'emplois créés est de l'ordre de 12 emplois / M€ investi.

- Géothermie : le chiffre d'affaires territorial pour 6 600 installations serait de l'ordre de 80 millions d'euros, soit près de 7 M€ /an. Le nombre d'emplois créé est de l'ordre de 13 emplois / M€ investi.
- Méthanisation : le chiffre d'affaires territorial pour 5 unités de cette taille serait de l'ordre de 25 à 30 Millions d'euros, soit 2,5 M€ /an. Le nombre d'emplois créé est de l'ordre de 6 emplois / M€ investi.
- Bois énergie :
 - le chiffre d'affaires territorial pour 80 chaufferies bois de 300 kW (hors réseaux de chaleur) serait de l'ordre de 24 Millions d'euros, soit 12 M€ /an. Le nombre d'emplois créés est de l'ordre de 10 emplois / M€ investi.
 - le chiffre d'affaires territorial pour 10 200 logements équipés en appareils de chauffage au bois performants serait de l'ordre de 41 millions d'euros, soit 3,54 M€/an. Le nombre d'emplois créés est de l'ordre de 16 emplois / M€ investi.

Ces ordres de grandeur correspondent à de l'économie locale générée. Le montant investi par la collectivité dépend des montages envisagés pour chaque action retenue dans le plan d'actions.

8. LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions reflète les priorités stratégiques fixées par Pays de Gex Agglo. Il tient compte du premier PCET, et s'inscrit dans la finalité ambitieuse « Territoire à Energie Positive ».

Il se décline selon les axes et cibles suivantes :

➔ **Axe 1 : Un territoire à énergie positive**

▶ **Des logements sobres en énergie**

- Déployer un service de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat : REGENERO
- Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien à la rénovation énergétique
- Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP énergie et une OAP environnement

▶ **Une recherche d'efficacité énergétique dans le tertiaire**

- Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des entreprises métropolitain
- Mettre en œuvre des projets opérationnels d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements communautaires à vocation économique et culturelle
- Définir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'accompagnement aux changements des entreprises
- Activer le service Conseil en Energie Partagée sur les bâtiments communaux et intercommunaux
- Mettre en œuvre le projet ISOL'AIN et moderniser l'éclairage public

▶ **Réduire les distances et l'occupation des sols**

- Reconquérir le foncier des ZAE par la mise en place de baux à construction
- Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP énergie et une OAP environnement

▶ **Développer de nouvelles façon de se déplacer sur le territoire, autrement qu'en voiture individuelle**

- Réaliser un PDU (afin de poursuivre le déploiement des transports en commun régulier et à la demande, poursuivre la mise en œuvre du schéma cyclable, réaliser les plateformes multimodales et les P+R)
- Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP énergie et une OAP environnement
- Accompagner la mise en œuvre du Plan de Mobilité du Technoparc de St Genis Pouilly
- Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité (autopartage, covoiturage, PDA...)

► **Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement**

- Réaliser un Schéma directeur des énergies tout en poursuivant la mise en œuvre des projets opérationnels
- Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP énergie et une OAP environnement
- Contribuer à faire émerger, sur tout le Genevois français, un service de type "ALEC" (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
- Réaliser un cadastre solaire
- Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie

➔ **Axe 2 : Un territoire résilient et innovant**

► **Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé**

- Optimiser le PLUiH en intégrant une OAP énergie et une OAP environnement
- Evaluer les impacts du changement climatique et de la pollution de l'air sur les écosystèmes
- Mettre en œuvre le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)
- Adapter l'exercice des compétences eau et assainissement au changement climatique

► **Une agriculture résiliente au changement climatique et sobre en carbone**

- Elaborer et mettre en œuvre un Schéma pour une agriculture durable répondant aux besoins du territoire
- Développer et généraliser les menus locaux et/ou bio dans les crèches et cantines, développer les potagers dans les crèches
- Réaliser un recensement des insectes pollinisateurs et un observatoire de l'abeille noire au Fort l'Ecluse

► **Des déchets en moindre quantité, et synonymes de ressources**

- Poursuivre la Réduction des déchets à la source en amplifiant le compostage et le recyclage
- Créer une ressourcerie, renforcer le réseau de déchetteries et achever le zonage de conteneurs semi-enterrés

➔ **Axe 3 : Des acteurs mobilisés**

► **Une gouvernance adaptée pour une démarche de long terme**

- Poursuivre l'engagement dans une gouvernance transversale à l'échelle du territoire gessien et du genevois français

► **Soutenir la mobilisation citoyenne**

- Promouvoir et communiquer sur la transition énergétique et écologique

➔ **Axe 4 : Une collectivité exemplaire**

▶ **Une mobilité durable**

- Réaliser un Plan de Mobilité pour Pays de Gex Agglo, mutualisé avec d'autres services publics
- Développer le mix énergétique pour les parcs de véhicules de la collectivité et des prestataires et délégataires

▶ **Des bâtiments moins consommateurs et producteurs d'énergie**

- Réaliser un audit énergétique du siège et des bâtiments communautaires et un plan pluriannuel de rénovation énergétique
- Développer les énergies renouvelables, dont les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communautaires
- Renforcer les clauses environnementales et climatiques pour les marchés publics d'achats et d'investissements

▶ **De bonnes pratiques au quotidien**

- Adopter un fonctionnement interne éco-responsable

Les actions sont présentées en détail dans les « Fiches actions en annexe ».

9. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 LES INDICATEURS

Trois types d'indicateurs sont à suivre :

- **Les indicateurs de suivi de réalisation de chaque action.** Ces indicateurs permettent simplement de suivre l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans le tableau de bord et les fiches actions. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe projet, qui assure le reporting au Comité de Pilotage. La fréquence de suivi est annuelle (mais le suivi se fera au fil de l'eau pour plus d'efficacité) et les méthodes de collecte des données varient selon l'indicateur.
- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action.** Ces indicateurs permettent d'estimer l'efficacité de l'action, par rapport à des gains en matière de gaz à effet de serre ou des gains énergétiques, ou de la production d'énergie renouvelable, ou de report modal, ou encore en matière de préservation des ressources. Sont inclus également dans cette catégorie les indicateurs environnementaux complémentaires, en lien avec l'évaluation environnementale stratégique. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte au chargé de mission, qui assure le reporting au Comité de Pilotage. La fréquence de suivi est annuelle, et les méthodes de calcul et de collecte des données sources varient selon l'indicateur, elles sont précisées dans le tableau de bord interne de la collectivité.

- **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du programme.** Ces indicateurs sont limités, ils correspondent aux objectifs stratégiques fixés par la collectivité, en matière :
 - d'écologie
 - de gain énergétique territorial
 - d'émissions de gaz à effet de serre évitées
 - de production d'énergie renouvelable
 - d'émissions de polluants évitées

Ils sont calculés à chaque bilan annuel, sur la base de l'ensemble des indicateurs d'efficacité consolidés. Le bilan est présenté annuellement au Comité de Pilotage.

9.2 LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fait à la fois au fil de l'eau, et à travers des bilans annuels.

Le chargé de mission anime la mise en œuvre du programme et suit régulièrement son avancée en interrogeant les pilotes des actions, qui lui transmettent la valeur des indicateurs.

Un bilan d'avancement est établi chaque année et transmis au Comité de pilotage.

Ce suivi régulier permet de faire état de l'avancée du programme au Comité de Pilotage, qui décide si besoin de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

10. GOUVERNANCE DU PCAET

Pour l'élaboration du PCAET, a été mise en place une gouvernance incluant étroitement les communes et les acteurs du territoire. Celle-ci a vocation à perdurer pour la mise en œuvre du plan d'actions.

- **L'équipe projet** est l'instance opérationnelle centrale pour l'animation et le suivi du PCAET. Elle est composée du chargé de mission PCAET, du responsable des projets environnementaux, ainsi que du collectif de direction réunissant toutes les directions des services communautaires.
- **Le Comité de Pilotage** est l'instance de suivi. L'équipe projet lui rend compte de l'avancée du plan d'actions. Il est présidé par l' élu en charge de l'environnement. Il est composé d'élus intercommunaux et communaux, et de partenaires techniques et institutionnels. Il se réunit au moins une fois par an, dont une fois pour un bilan complet de l'avancement du PCAET. Les membres du COPIL sont :

Nom Prénom	Structure	Adresses email
Jérôme Caposiena	CCI 01	icaposiena@ain.cci.fr
Bertrand Glaisal	CCI 01	bglaizal@ain.cci.fr
Delphine GUDIN	Chambre d'agriculture de l'Ain	delphine.gudin@ain.chambagri.fr ,
Jean-Yves BERTSCHI	Chambre d'agriculture de l'Ain	bertschijy@free.fr
Karine Rouchon	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	k.rouchon@cma-ain.fr
Sébastien Astier	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	s.astier@cma-ain.fr
Catherine Tison	DDT 01	ddt-scep@ain.gouv.fr
Morgane WEBER	DDT AIN	morgane.weber@ain.gouv.fr = DDT
Franck COURTOIS	Département Ain	franck.courtois@ain.fr
Alix BOURGAIN	Département Ain	alix.bougain@ain.fr
Veronique BAUDE	Département Ain	veronique.baude@ain.fr
Evelyne BERNARD	DREAL	evelyne.bernard@developpement-durable.gouv.fr = DREAL
Leatitia COUDURIER	ENEDIS	laetitia.coudurier-curveur@enedis.fr ,
Jean-Marc DUVAL	ENEDIS	jean-marc.duval@enedis.fr
LEVOT Jean-Marc	FD BTP 01 Ain	LevotJM@d01.ffbatiment.fr
Valérie Chevallon	FIB01	chevallon.v.fib01@gmail.com ,
-	France Nature Environnement (FRAPNA)	ain@fne-aura.org
J-Charles JOIGNEAULT	GRDF	jean-charles.joigneault@grdf.fr ,
Sophie MOUSSEAU	INDDIGO	s.mousseau@inddigo.com
Cyril BROCHIER	ONF	BROCHIER Cyril < cyril.brochier@onf.fr >,
Pierrick YALAMAS	OREGES/AuRAEE	pierrick.valamas@auvergnerhonealpes-ee.fr
Catherine PREMAY	OREGES/AuRAEE	Catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr
Carole ZAKIN	PARC HAUT JURA	c.zakin@parc-haut-jura.fr ,
Hervé VILLARD	Pôle Métropolitain Genevois Français	herve.villard@genevoisfrancais.org
Sylvie VARES	Pôle Métropolitain Genevois Français	sylvie.vares@genevoisfrancais.org
Alexis PELLAT	Région Auvergne Rhône-Alpes	Alexis.PELLAT@auvergnerhonealpes.fr
Baptiste LAVIGNE	SIEA	service-energie@siea.fr
Baptiste LAVIGNE	SIEA	b.lavigne@siea.fr ,
Gilles BOUVARD	SPL Territoire d'Innovation	Gilles Bouvard - Terrinnov < gilles.bouvard@terrinnov-spl.fr >,
Bureau exécutif PGA	TOUS LES VP Pays de Gex agglo	Liste VPs < list-vp@ccpg.fr >,
Stephane SEMERIA	VEGA (usagers véhicules électriques)	stephane.semeria@yahoo.fr

- **Le bureau** : à minima, une présentation annuelle de l'avancée du plan d'actions est faite en bureau. En complément, des sujets spécifiques au PCAET et à la démarche TEPOS peuvent être mis à l'ordre du jour pour arbitrage.

- **Le Conseil communautaire** : à minima, une présentation annuelle de l'avancée du plan d'actions est faite en conseil communautaire. En complément, des sujets spécifiques au PCAET et à la démarche TEPOS peuvent être mis à l'ordre du jour pour délibération si nécessaire.

Au niveau métropolitain, la gouvernance est articulée de la façon suivante :

- **L'équipe projet**, composée des chargé-e-s de mission PCAET-TEPOS des EPCI se réunit autant que nécessaire, et environ une fois par trimestre pour partager les retours d'expérience de chaque PCAET et le suivi des plans d'actions.
- **La « Conférence transition écologique »** : La conférence « transition énergétique » est l'instance de référence pour le pilotage politique de la stratégie TEPOS-CV. Y sont conviés, à une fréquence environ trimestrielle : les vice-présidents des EPCI membres qui sont en charge de la transition énergétique ainsi que les représentants des EPCI au Pôle Métropolitain qui sont intéressés par les thématique climat-air-énergie (16 personnes au total). Cette conférence décide des grandes orientations de la politique TEPOS-CV et fait valider par les élus en charge de cette thématique les décisions que les présidents d'intercommunalités sont ensuite amenés à adopter en bureau ou comité syndical. Selon l'aspect transversal des sujets à aborder, ces conférences prennent parfois une forme de conférence mixte associant plusieurs thématiques telles que l'économie / l'aménagement/la mobilité et la mobilité.
- **Le COPIL TEPOS** rassemble également des élus, techniciens référents TEPOS, et partenaires de la démarche, pour un suivi régulier et partage d'expériences.